



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 9 décembre 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Madame Marie-Claude Bélanger poste no 2
Madame Danièle Tremblay poste no 3
Monsieur Guy Gauthier poste no 4
Monsieur Raynald Stockless poste no 5
Madame Annie Chevalier poste no 6
formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Était absent monsieur Yves Leduc, poste no.1

**1 RÉSOLUTION 2024-12-271
 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**2 RÉSOLUTION 2024-12-272
 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter l'ordre du jour

En ajoutant les points suivants :

Ajout : 5.8 Vente d'un terrain municipal

Ajout : 9.6 Nomination d'un nouveau membre pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024
Ordre du jour**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**
 - 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de novembre 2024
 - 5.2. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024
 - 5.3. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
 - 5.4. Mandat à la firme Prévost, Fortin, D'Aoust pour le recouvrement des taxes municipales impayées
 - 5.5. Appui pour le prolongement de la fibre optique de la coopérative C-TAL sur la rue de la Falaise
 - 5.6. Transfert de postes budgétaires
 - 5.7. Achat d'une parcelle de terrain de l'Église
6. **Période de questions**
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
 - 7.2 Renouvellement du protocole d'entente d'un service de premiers répondants
8. **Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu**
 - 8.1. Autoriser le service des travaux publics à procéder au déneigement d'un chemin privé ouvert au public
 - 8.2. Modification des jours et heures d'ouverture de l'écocentre pour l'année 2025
 - 8.3. Autorisation de signatures – contrat de membre utilisateur Tricentris, la coop de solidarité
 - 8.4. Autorisation de paiement et décompte no. 1 à l'entrepreneur Excavation Boldex inc., pour le remplacement du réseau sanitaire sur la rue Maison-de-Pierre
 - 8.5. Fin d'emploi de l'employé numéro 66



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

- 8.6. Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des chemins à double vocation 2023-2024
- 8.7. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024
- 8.8. Programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – dossier EPY62768 – 79050(15) – 20240425-015

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

- 9.1 Demande de dérogation mineure, lot 6 175 425 du cadastre du Québec – 1122 chemin du Pont McCaskill
- 9.2 Demande de dérogation mineure, lot 6 176 182 du cadastre du Québec – 104, rue Principale Ouest
- 9.3 Demande de PPCMOI (projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) lot 6 175 771 du cadastre du Québec – 50 chemin du Lac-à-Brisebois
- 9.4 Demande d'aide à la MRC d'Antoine-Labelle pour relancer le projet « Lac Brochet »
- 9.5 Projet d'une modification au schéma d'aménagement par la MRC d'Antoine-Labelle

10. Loisirs, culture et vie communautaire

- 10.1 Dons aux organismes sans but lucratif pour l'année 2025
- 10.2 Autoriser la directrice générale à signer une soumission à la compagnie Jambette suite à la subvention « Fonds régions et ruralité »

11. Correspondance

12. Période de questions

13. Levée de la séance

3

**RÉSOLUTION 2024-12-273
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 NOVEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2024**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 INFORMATION AUX CITOYENS

4.1 Maire

**5.1 RÉSOLUTION 2024-12-274
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2024**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de novembre 2024, au montant de 375 608,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**5.2 RÉSOLUTION 2024-12-275
NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT que l'auditeur indépendant Mayer Millaire, pour des raisons de logistique, ne peut accepter notre demande pour la vérification des états financiers se terminant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a, par le passé, contracté avec la firme Amyot Gélinas dans le dossier de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT le professionnalisme de la firme Amyot Gélinas, nous les sollicitons afin qu'ils puissent procéder à l'audit de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter l'offre de services de la firme Amyot Gélinas, Société de comptables professionnels agréés, à procéder à l'audit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**5.3 RÉSOLUTION 2024-12-276
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2025 au coût de 1 320,06 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.4 **RÉSOLUTION 2024-12-277**
MANDAT À LA FIRME PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST POUR LE
RECOUVREMENT DES TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire régler certains dossiers relatifs à des propriétés en défaut de paiement de l'impôt foncier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que le conseil

- Mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. pour représenter la Municipalité dans les dossiers de perception de taxes pour l'année 2024 en incluant les montants échus pour 2024;
- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.5 **RÉSOLUTION 2024-12-278**
APPUI POUR LE PROLONGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DE
LA COOPÉRATIVE C-TAL SUR LA RUE DE LA FALAISE

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle rue a été créée pour la construction d'un projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT la demande des nouveaux propriétaires afin d'obtenir la fibre optique sur cette nouvelle rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'appuyer la demande de monsieur Rock Gagnon pour le prolongement de la fibre optique de la coopérative C-TAL sur la rue de la Falaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.6 **RÉSOLUTION 2024-12-279**
APPROBATION D'UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT qu'il est permis de procéder à des transferts budgétaires d'un compte à un autre;

CONSIDÉRANT le besoin budgétaire dans un secteur spécifique;



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter le transfert budgétaire présenté dans le tableau ci-bas :

DU POSTE BUDGÉTAIRE	AU POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
02-220-00-725-00 Machinerie, outils, équipement divers – service sécurité incendie	00-230-00-454-00 Formation premiers répondants	15 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.7

**RÉSOLUTION 2024-12-280
ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain appartenant aux propriétaires actuels de l'Église pour une somme de 10 000 \$.

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cette parcelle de terrain permettrait la possibilité de faire une passerelle reliant la garderie Les Petits Aventuriers au parc Raymond-Meilleur et également d'acquérir plus d'espaces de stationnement pour la Bibliothèque Yves Meilleur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser l'achat de ladite parcelle de terrain pour la somme de 10 000 \$ et d'autoriser la directrice générale ainsi que le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires devant notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.8

**RÉSOLUTION 2024-12-281
VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT l'offre de la Municipalité faite au Centre de Services Scolaires des Hautes-Laurentides (CSSHL) de vendre sa portion de terrain située dans la cour de l'école;

CONSIDÉRANT la proposition du CSSHL d'acheter le terrain pour un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la proposition du CSSHL de demander à la Municipalité de démanteler tous les équipements de la patinoire, ainsi que de l'abri pour l'équipement du déneigement de ladite patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que la Municipalité procède à une contre-offre pour la valeur de l'évaluation municipale.



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

**7.1 RÉOLUTION 2024-12-282
FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES
SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Annie Chevalier que la Municipalité de L'Ascension demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Labelle Chantale Jeannotte, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.2 RÉSOLUTION 2024-12-283 RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension désire renouveler le protocole d'entente de son service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides est responsable de l'accréditation des services de premiers répondants;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit intervenir afin de prévoir les modalités concernant la mise en place et les opérations du service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de nommer le directeur du service de Sécurité incendie, interlocuteur auprès du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides, afin de maintenir les standards requis pour que le service soit reconnu comme premiers répondants de niveau 2 selon les normes établies par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux;



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

D'autoriser le directeur du service de Sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, le protocole d'entente avec le Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides relativement au maintien d'un service de premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.1

**RÉSOLUTION 2024-12-284
AUTORISER LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À PROCÉDER
AU DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC**

CONSIDÉRANT que selon l'article 70 de loi sur les compétences municipales, chapitre C-47.1 mentionnant que « toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains »

CONSIDÉRANT qu'une requête pour la prise en charge de l'entretien d'un chemin de tolérance a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que cinq (5) propriétaires demeurant sur le chemin Du Pivert ont signé ladite requête;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ajoutera une clause à son règlement décrétant l'imposition des taux de taxes et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier à venir et qu'elle appliquera un tarif similaire à celui du marché privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter ladite requête;

QUE les frais de déneigement dudit chemin seront à la charge des propriétaires, selon le taux appliqué à la clause spéciale sur le compte de taxes respectif pour chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2024-12-285
MODIFICATION DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE
L'ÉCOCENTRE POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2024-10-235;

CONSIDÉRANT que cette résolution présentait le tableau pour les jours et heures d'ouverture de l'écocentre pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que ce tableau affichait, pour les vendredis du mois de juillet 2025, le 11 et le 12, alors qu'il y aurait eu lieu d'inscrire le 11 et le **18**.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

d'accepter le nouveau tableau pour les jours d'ouverture de l'écocentre pour l'année 2025 avec la correction ci-haut mentionnée.

Mois	Vendredi 8h à 12h	Samedi 8h30 à 12h30
Mai	2	10
	16	24
JUIN	6	14
	20	28
Juillet	11	26
	18	
Août	8	16
	29	
Septembre	26	13
Octobre	24	11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.3

RÉSOLUTION 2024-12-286
AUTORISATION DE SIGNATURES - CONTRAT DE MEMBRE
UTILISATEUR - TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT que Tricentris a pour but d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et service d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs dans le domaine de la récupération, de la transformation et de la sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre utilisateur de Tricentris;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du contrat de service par Tricentris;

CONSIDÉRANT que la présente entente est en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service de membre utilisateur avec Tricentris, la coop de solidarité.



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.4 **RÉSOLUTION 2024-12-287**
AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 1 À
L'ENTREPRENEUR EXCAVATION BOLDEX INC. POUR LE
REMPACEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE SUR LA RUE MAISON-
DE-PIERRE

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Excavation Boldex Inc., pour le remplacement du réseau sanitaire sur la rue Maison-de-Pierre (résolution 2024-07-178);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no. 1 de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'Équipe Laurence, ingénierie civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'approuver le décompte no. 1 et d'autoriser le paiement à Excavation Boldex Inc., au montant de 167 962,14 \$, taxes incluses;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.5 **RÉSOLUTION 2024-12-288**
FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 66

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 66, et ce, en date du 28 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.6 **RÉSOLUTION 2024-12-289**
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET
ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION 2023-2024

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de L'Ascension, l'information appropriée concernant le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

municipal à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour la période 2023-2024.

Nom du ou des Chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Nombre de camions chargés par année
Chemin des Îles	4,2	2503
Chemin du Lac Mc-Caskill	2,1	463
Rue des Îles	0,6	2503

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le conseil de la municipalité de L'Ascension demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 6,9 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.7

**RÉSOLUTION 2024-12-290
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À
2024**

CONSIDÉRANT que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.8

**RÉSOLUTION 2024-12-291
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, PROJETS
PARTICULIERS AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE – DOSSIER EPY62768 – 79050(15) – 20240425-015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de L'Ascension approuve les dépenses d'un montant de 34 441,35 \$ avant les taxes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.1

**RÉSOLUTION 2024-12-292
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 6 175 425 DU
CADASTRE DU QUÉBEC – 1122 CHEMIN DU PONT-MCCASKILL**

CONSIDÉRANT que la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que le permis qui a été autorisé, permettait la construction d'un garage d'une hauteur de 18 pieds, afin d'être conforme avec la hauteur de la résidence;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a débuté les travaux d'un garage d'une hauteur de 18,5 pieds avant de réaliser que son permis lui permettait 18 pieds;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 20 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter une dérogation mineure pour la propriété située au 1122 chemin du Pont McCaskill, concernant la construction d'un bâtiment accessoire à 18,5 pieds de hauteur plutôt qu'à 18 pieds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

9.2

**RÉSOLUTION 2024-12-293
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 6 176 182 DU
CADASTRE DU QUÉBEC – 104 RUE PRINCIPALE OUEST**

CONSIDÉRANT que la demande concerne la subdivision d'une propriété;

CONSIDÉRANT que le permis de lotissement ne peut pas être délivré présentement sans rendre le lot dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la demande serait une mesure temporaire, le temps de transformer le garage en résidence conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 20 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter une dérogation mineure pour la propriété située au 104, rue Principale Ouest, concernant la subdivision de la propriété afin de transformer le garage actuel en résidence conditionnellement à la signature d'une lettre d'engagement de la part du propriétaire de réaliser tous les travaux nécessaires pour rendre conforme la construction existante se trouvant sur le nouveau lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.3

**RÉSOLUTION 2024-12-294
DEMANDE D'UN PPCMOI (projet particulier de construction,
modification ou d'occupation d'un immeuble), LOT 6 175 771 DU
CADASTRE DU QUÉBEC, - 50 CHEMIN DU LAC-À-BRISEBOIS**

CONSIDÉRANT que la demande concerne la construction d'une résidence sur un lot non constructible;

CONSIDÉRANT que le chemin d'accès vers la propriété fait plus d'un kilomètre et que ce chemin est difficile d'accès pour les services d'urgence;

CONSIDÉRANT que la réglementation 2000-348 relative au zonage ne permet pas d'avoir l'eau courante et des installations du type toilette, douche dans un abri forestier;

CONSIDÉRANT que l'abri forestier qui est situé sur le lot a été transformé en chalet, et ce, sans permis;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 20 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de refuser une demande de PPCMOI pour la propriété située au 50 chemin du Lac-à-Brisebois, concernant la construction d'une résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

9.4

**RÉSOLUTION 2024-12-295
DEMANDE D'AIDE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR
RELANCER LE PROJET « LAC BROCHET »**

CONSIDÉRANT l'importance d'accroître les possibilités d'accueil de ressources humaines sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT le plan de lotissement fait en 2012 autour du Lac Brochet sur les terres publiques du territoire municipalisé de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que ces lots de villégiature pourraient favoriser l'offre d'hébergement pour du personnel médical;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que la Municipalité de L'Ascension sollicite la MRC d'Antoine-Labelle pour relancer le projet de villégiature en terres publiques autour du Lac Brochet auprès du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.5

**RÉSOLUTION 2024-12-296
PROJET D'UNE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT
PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT l'adoption du 26e règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que cette modification permet aux municipalités de régir la densification du noyau villageois par la construction de minis maisons et permettre l'installation de roulotte sur des terrains dérogoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que la Municipalité de L'Ascension signifie à la MRC d'Antoine-Labelle qu'elle n'utilisera pas ces nouvelles dispositions règlementaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.6

**RÉSOLUTION 2024-12-297
NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE POUR LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT le départ d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que le règlement 1998-335 stipule à l'article 8, que le comité doit être composé, entre autres, de 6 résidents de la municipalité;



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de nommer monsieur Jean Falcon, résidant de L'Ascension, comme membre au comité consultatif d'urbanisme, et ce, en date du 9 décembre 2024.

QUE monsieur Falcon est nommé au poste 5 pour un mandat de deux ans et ledit mandat est renouvelable à toutes les années impaires, donc sera renouvelé au mois de janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.1

**RÉSOLUTION 2024-12-298
DONS AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF POUR L'ANNÉE
2025**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accorder aux organismes à but non lucratif les dons suivants :

4 000 \$	Action bénévole de la Rouge
1 500 \$	Art et Culture de L'Ascension
1 000 \$	Association des propriétaires du lac Lynch (APLL) + prime assuré additionnel
1 000 \$	Association des propriétaires du Tour du Lac Blanc
1 000 \$	Association Lac du Gros-Brochet (ALGB) + prime assuré additionnel
500 \$	Club Auto-Neige de L'Ascension
1 600 \$	Club de l'Âge d'Or de L'Ascension + prime assuré additionnel
500 \$	Club Quad Destination Hautes-Laurentides
500 \$	Comité des Loisirs de L'Ascension + prime assuré additionnel
500 \$	École Polyvalente St-Joseph
100 \$	APEHHL
1 000 \$	La Maison des Jeunes
400 \$	Palliaco
968 \$	Fondation CHDL-CRHV
1 014 \$	Primes assurés additionnels (plus les taxes 9%)

Ces dons seront versés au début de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

10.2

**RÉSOLUTION 2024-12-299
AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER UNE
SOUMISSION À LA COMPAGNIE JAMBETTE, SUITE À LA
SUBVENTION ACCORDÉE « FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ »**

CONSIDÉRANT que le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4, soutien à la vitalisation du fonds régions et ruralité a été accordée par la résolution numéro 2023-12-274;

CONSIDÉRANT que cette demande d'aide financière a été accordée au montant de 68 133,17 plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra déboursier la somme de 7 698,58 \$, laquelle somme est inscrite au budget de la municipalité – fonds de parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser la directrice générale à signer la soumission de la compagnie Jambette pour des modules de jeux dans le Parc Raymond-Meilleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11

CORRESPONDANCE

FQM	Extrait du P.V. – financement par le gouvernement du Québec des premiers répondants
Députée Chantale Jeannotte	Reconnaissance au bénévole monsieur Michel Laplante

12

PÉRIODE DE QUESTIONS

13

**RÉSOLUTION 2024-12-300
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

Jacques Allard, Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière



Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire